

**GROUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RÉFLEXION
SUR LES TRAVERSÉES SUD-ALPINES
ET L' AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MARALPIN**

Association Loi de 1901 enregistrée au J.O. du 13 mars 1996
Agréée pour la protection de l'environnement pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Arrêté préfectoral PACA n° 2004-277 du 9 septembre 2004)
Membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (DATAR) & de la COFHUAT

SECRETARIAT : Jacques Molinari - 49 avenue Cernuschi - F - 06500 MENTON
Tél/Fax : 33 - (0)4 93 35 35 17 – Mel : gir.maralpin@wanadoo.fr – Internet : www.gir-maralpin.org

***Fleuves, territoires et infrastructures
Regards croisés sur la Plaine du Var***



*Échanges d'informations de caractères socio-économiques et techniques
sur les diverses problématiques d'aménagements durables
d'espaces complexes et contraints par des fleuves*

***Atelier-Table Ronde
du GIR Maralpin***

Mardi 10 novembre 2009

Nice, Faculté de Droit et Sciences économiques de l'Université de Nice Sophia Antipolis

TOME 1
Recueil des contributions des intervenants

Rappels sur la genèse et les objectifs de la rencontre ainsi que sur le contenu du présent compte rendu

Le recueil auprès d'Anne Tricot, alors qu'elle œuvrait encore à l'Université de Pau, de sa publication sur la crue du Var, publication dont elle a bien voulu consentir à la mise en ligne sur le site du GIR Maralpin, nous avait fait entrevoir l'éventualité d'une conférence sur ce sujet. La venue d'Anne Tricot à l'Université de Grenoble et sa rencontre avec notre collègue Gabriel Jourdan, qui y exerce, ont ouvert la voie à un nouvel élargissement de la recherche pluridisciplinaire sur la problématique de la plaine du Var.

Une démarche spontanée auprès du GIR Maralpin émanant de Magali Reghezza-Zitt¹ allait précipiter l'idée d'une rencontre informelle, laquelle allait prendre la forme, combien hasardeuse, d'un atelier-table ronde.

Cette gageure a pu être tenue grâce à l'aimable complaisance de certains de nos collègues pourtant géographiquement éloignés ainsi qu'à la disponibilité de quelques uns de nos amis universitaires niçois, venus s'agréger au noyau initial pour conférer une plus large assise à cette rencontre improvisée.

Certes, ont fait défaut, retenus par leurs engagements, notamment quelques uns des experts scientifiques qui avaient animé la 2ème journée de la géo-ingénierie sur la Plaine du Var qui s'était tenue à Nice en février 2009 sur le Campus Valrose. Les communications mises à disposition sur notre site par son organisateur, le Professeur Emmanuel Tric, y remédieront en partie.

Mieux que la rencontre informelle, initialement conçue pour faire mutuelle connaissance et échanger sur les possibilités de collaboration, l'atelier-table ronde, dont on s'est félicités d'autoriser l'accès à deux groupes d'étudiants conduits par leurs enseignants, a permis d'ouvrir à un public, plus large mais averti, des réflexions de chercheurs qui retiennent rarement l'attention des acteurs institutionnels, et aussi de rassembler une information de qualité sur ces dernières.

Le parti retenu pour ce faire a consisté à solliciter des intervenants, à défaut d'une communication a priori impensable en raison de la brièveté des délais, la remise d'une note de synthèse permettant à chacun de faire connaître la teneur de ses travaux, et à tous de prendre connaissance de l'ensemble.

Le recueil qui en a été fait pourra sembler disparate, dans la mesure où certains des intervenants, qui en ont eu la possibilité, ont fait parvenir aux organisateurs de véritables communications.

Nul ne devrait s'en plaindre et chacun y verra l'intérêt pour tous de poursuivre l'approfondissement de la démarche, ainsi que son élargissement à ceux qui en ont été tenus éloignés.

Pour sa part, le GIR Maralpin a cru opportun de constituer, à l'occasion de cette rencontre, en complément des données déjà collationnées sur son site, un *dossier documentaire* qui est adjoint au présent recueil.

Ce *dossier documentaire* ne prétend pas s'adresser aux contributeurs de l'atelier, auxquels aucune des arcanes de la problématique ne devrait échapper, mais à un public plus large dont nous souhaitons qu'il s'y intéresse au plus près, dans la perspective d'un légitime débat que les acteurs du projet se sont jusqu'ici gardés d'ouvrir mais auquel nous aspirons tous.

Le Secrétaire scientifique du GIR Maralpin
Jacques Molinari, le 15 décembre 2009

¹ le 7 octobre 2009

Fleuves, territoires et infrastructures *Regards croisés sur la Plaine du Var*

Atelier-Table Ronde du GIR Maralpin
Faculté de Droit et de Sciences économiques de Nice Sophia Antipolis
Nice, le 10 novembre 2009

Tome 1 - Recueil des contributions des intervenants

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION

Rappels sur la genèse et les objectifs de la rencontre ainsi que sur le contenu du présent compte rendu

A. COMMUNICATIONS INVITÉES

Francine **Boillot-Grenon**, Ingénieur écologue, Maître de conférences en Sciences de l'information et de la communication à l'Université de Nice Sophia Antipolis

Claude **Brulé**, Ingénieur divisionnaire des Travaux publics, ex Chef du Bureau des infrastructures au ministère de l'Aménagement du territoire

Pierre-Paul **Danna**, Docteur en Urbanisme, Maître de Conférences à la Faculté de droit et Sciences économiques de l'Université de Nice Sophia-Antipolis

Antida **Gazzola**, Professeur de sociologie urbaine et de sociologie de l'environnement et du territoire à la Faculté d'architecture de Gênes

Philippe **Gourbesville**, Professeur des Universités, Directeur de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Nice-Sophia Antipolis (EPU-Polytech)

Gabriel **Jourdan**, Docteur en géographie, Maître de Conférences à l'Institut d'urbanisme de Grenoble

Magali **Reghezza-Zitt**, Docteur en géographie, Directrice des études, Géographie des risques et de l'environnement, Département de géographie de l'École normale supérieure, Paris

Valérie **Sanseverino-Godfrin**, Enseignant-Chercheur, Mines Paritec, Paris-Sophia Antipolis

Anne **Tricot**, Ingénieur CNRS, Laboratoire PACTE-Territoires UMR 5194, Université de Grenoble

B. INTERVENTIONS

Thierry **Bahougne**, Directeur général de l'Établissement public d'aménagement Plaine du Var

Jean-Pierre **Clerissi**, Adjoint au maire de Gattières, Secrétaire de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes

Josette **Fays**, Présidente de V.I.E. de l'Eau, Co-présidente de l'UNALCI France Inondations

DOSSIER DOCUMENTAIRE

Fait l'objet du TOME 2

***Fleuves, territoires et infrastructures
Regards croisés sur la Plaine du Var***

Atelier-Table Ronde du GIR Maralpin

Faculté de Droit et de Sciences économiques de Nice Sophia Antipolis
Nice, le 10 novembre 2009

Tome 1 - Recueil des contributions des intervenants

Communications invitées

Francine BOILLOT-GRENON

Ingénieur écologue, Maître de conférences en Sciences de l'information et de la communication à l'Université de Nice Sophia Antipolis

Approche de l'interprétation de la plaine du Var (Re) connaître le territoire pour mobiliser autour de son projet

Francine BOILLOT-GRENON est maître de conférences en sciences de l'information et de la communication de l'université de Nice Sophia Antipolis (UNS), écologue, docteur en didactique des sciences environnementales, auteur. Elle dirige le master professionnel 2 "Communication écocitoyenne, patrimoines et développement durable" (ComEDD).

Chercheur au sein du laboratoire I3M "Information, milieu, média, médiation" de l'UNS, elle poursuit trois axes de recherche : 1. la communication et l'éducation liées à l'écocitoyenneté et au développement durable ; 2. la vulgarisation des sciences notamment environnementales (livre, exposition, théâtre-forum, musée...) ; 3. l'interprétation et la médiation culturelle et naturaliste des territoires, notamment protégés,

Ce troisième axe concerne la communication éco-citoyenne territoriale via une approche muséale de l'espace et de son identité : le schéma d'interprétation. Cette approche "sensible, immersive, itinérante, comparative et objectivante" du territoire, mise au point dans les parcs nationaux des Écrins puis de Port Cros, sert de base à l'investigation menée cette année par l'actuelle promotion des étudiants du master ComEDD, sur le territoire "Plaine du Var". Ce travail sera restitué à l'EPA en 2010 et devrait servir de point de départ à la réalisation en interne d'un schéma d'interprétation visant la mise en visibilité, en communication et en débat des grandes thématiques qui fondent l'identité de ce territoire singulier.

Quelques références utiles liées à cet axe de recherche:

- Boillot Francine, *Le schéma d'interprétation du Parc national de Port Cros*, Rapport, 2001 (en téléchargement libre sur le site du parc)
- Boillot Francine, Clavreul Denis (peintre), *Voyages en littoral : les salins d'Hyères, Porquerolles, Port-Cros, Cap Lardier*, Éditions Equinoxe, Barbentane, 2004
- Boillot Francine, Effet de loupe sur la question de l'objet : le cas d'un espace muséal de 250 000 hectares, in : Blandin P., Davallon J., Drouin J.M., Girault et alii., *Des expositions scientifiques à l'action culturelle, des collections pour quoi faire ?*, Colloque international du 6-7 juillet 1998, Paris : Muséum National d'Histoire Naturelle, 1998

Contact :

UFR LASH, 98 bd. E. Herriot, 06000 Nice
Christine Poupon, assistante, 0493375669
Bureaux 213 et 214 bâtiment extension, Campus Carlone

Diaporama de la présentation [cf. pages suivantes]



Approche
de l'interprétation
de la plaine du var

*(Re) connaître le territoire
pour mobiliser
autour de son projet*



INFORMATION MEDIAS
MILIEUX MEDIATION
LABORATOIRE I3M
RECHERCHE EN SCIENCES
DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION



Master professionnel
Communication Écociroyenne,
Patrimoines et Développement Durable

Francine Boillot - Grenon, UNS (boillot@unice.fr)

Approche de l'interprétation de la plaine du Var

- **Un double contexte :**
 - **Une commande** de « l'EPA, Plaine du Var », dans le cadre d'une convention UNS/EPA (IRDD)
 - **Un séquence pédagogique** du master professionnel « Communication écociroyenne, patrimoines et développement durable » de l'UFR LASH, UNS
 - Vivre concrètement la réalité d'une commande et d'une profession
 - Comprendre les méthodes d'interprétation de sites et de territoire et leurs apports à la communication du DD

L'interprétation, étape du projet de communication territoriale

- Quelle image, quelle identité à (re)construire et à partager ? (notoriété, culture interne, communication externe)
- Quels éléments - guides pour communiquer « pour » une écovallée ?

L'interprétation, étape du projet de communication éducative

- Le levier essentiel de la communication territoriale : **l'Éducation au territoire**
 - Quelle dynamique partenariale engager **avec les habitants, les usagers, les visiteurs...**
 - Comment les conduire à **(re)connaître le territoire** dans tous les sens du terme ?
 - 1 Comment **(re)créer un sentiment d'appartenance** indispensable et préalable à toute communication du DD ?
 - 2 Comment les éveiller, les **sensibiliser au projet d'un DD ?**
 - 3 Comment **les former et les mobiliser** autour de projets locaux et globaux ?

L'interprétation du territoire : un préalable communicationnel

Comment (re)connaître un territoire ?

L'interprétation, pour réapprendre à voir, à ressentir, à contacter, à penser un territoire

- **Par une recherche des dynamiques identitaires** à l'œuvre sur le territoire EPA-Plaine du Var
- **Par une mise en scène interprétative, reliante et située de l'écovallée**
- Par une communication vivante et évolutive qui :
 - Parle du territoire, de son passé de son présent et de son futur
 - Met en visibilité les potentialités de l'application du développement durable et des projets de territoire

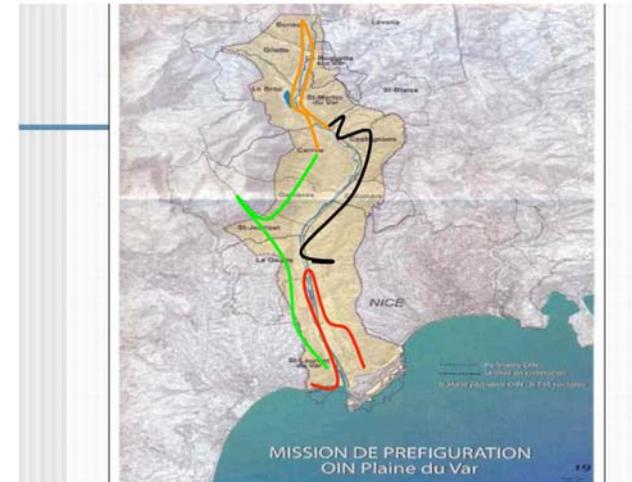
L'Interprétation du territoire, définition

- L'interprétation, c'est décider :
pourquoi, à propos de quoi, à partir de quoi, où, quand, comment faut-il proposer les activités ou les dispositifs destinés à expliquer aux publics la signification d'un territoire ? (D. Albridge 1975).
- C'est aussi une série de méthodes d'investigation (cf. application antérieure dans les espaces protégés : PNE, PNPC, PNM...)

L'interprétation du territoire, méthodes

- **Une première démarche « phénoménologique » subjective, itinérante, immersive, comparative**
 - Pour quitter les stéréotypes territoriaux, culturels, disciplinaires
 - Pour retrouver le territoire au plus près de ses dynamiques identitaires

Quatre jours d'investigation à la recherche de « l'esprit des lieux », de la « scénographie naturelle des lieux »...



- Une mise en récit interprétatif du territoire

- **Déceler la scénographie naturelle des lieux**

- = ce qui fait le plus facilement lien avec le visiteur (souvent inconsciemment)

- = ce qui va guider



- Le choix d'une stratégie / accroche,
 - Le choix d'un fil conducteur,
 - Le choix d'une progression le long du parcours le plus signifiant
 - L'écriture d'un récit du territoire à même l'espace

L'Interprétation, la méthode

- Une deuxième démarche **objective, prospective et intégrée** :

- Par une recherche documentaire de validation ou d'invalidation

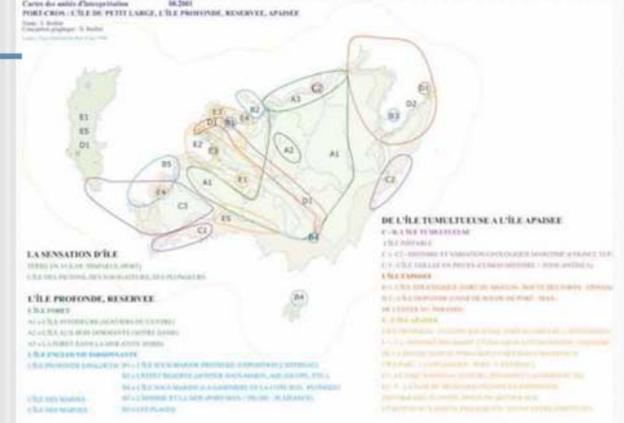
- **Le résultat**

- **Un récit interprétatif écrit à même le territoire**

- **Un travail destiné à nourrir un projet de communication**

- Une originalité et un ancrage territorial (démarche subjective)
 - Un contenu validé, documenté et intégrateur (démarche objective)
 - Une efficacité médiatique, logistique et économique (mise en adéquation opérationnelle / programmation)
 - Une réelle ambition de communication territoriale du DD (appropriation, formation, participation)

Le schéma d'interprétation, document final : une cartographie des potentialités interprétatives du territoire



Claude BRULÉ

Ingénieur divisionnaire des Travaux publics, ex Chef du Bureau des infrastructures au ministère de l'Aménagement du territoire - Délégué du GIR Maralpin auprès des administrations centrales

Débat citoyen et Plaine du Var

Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État (7^{ème} promotion de l'École Nationale des ingénieurs des travaux publics de l'État), diplômé d'études approfondies et doctorant en aménagement et urbanisme (3^{ème} cycle), Claude BRULÉ a occupé différents postes d'ingénieur chef de subdivision (études, travaux routiers et autoroutiers, urbanisme opérationnel, aménagement du territoire) dans différentes directions départementales de l'Équipement de province et de la région parisienne. Il a occupé en dernier lieu le poste de chef du bureau des infrastructures et de l'énergie à la direction des études économiques et de l'évaluation environnementale du ministère de l'environnement.

Claude BRULÉ a intégré le GIR Maralpin dès qu'il a cessé, en 2001, ses fonctions au ministère de l'environnement.

Il est membre du conseil d'administration du GIR Maralpin et délégué de ce dernier auprès des administrations centrales ; Il est, par ailleurs, commissaire enquêteur en région Ile de France.

Historique

De par ses fonctions, Claude Brulé a eu en charge, pour le compte de son ministère, différents dossiers concernant, notamment, le département des Alpes-Maritimes, comme, par exemple, la directive territoriale d'aménagement des Alpes-Maritimes (DTA 06) et, en particulier, la vallée du Var. Il est intervenu ainsi sur le délicat dossier de l'aménagement de la route nationale 202 en rive droite du fleuve (RN 202 bis) et de ses implications sur ce dernier (hydraulique, nappes, ouvrages existants et futurs).

Il convient de rappeler que la directive territoriale d'aménagement 06 a, outre les mesures à prendre en matière de risques notamment d'inondation², porté l'accent sur le maintien nécessaire de l'activité agricole³ dans une vallée sensible où les acteurs se sont souvent succédé après avoir pris, alternativement, sur certains projets, des décisions contradictoires. Il en est ainsi, par exemple, de l'aménagement de la route nationale 202 pour lequel l'État, très impliqué, avait obtenu, à l'issue de concertations délicates, des engagements qui, par la suite, ont été ignorés au plan local, dès lors que l'État ayant renoncé au statut de route nationale, cette infrastructure a été incorporée dans le domaine départemental du Conseil Général des Alpes Maritimes.

La plaine du Var et l'OIN

Rappelons tout d'abord, le caractère récent des décisions prises au niveau interministériel et ministériel pour le devenir de la plaine du Var : le 7 mars 2007 par le décret n°2008-229 inscrivant les opérations d'aménagement de la plaine du Var parmi les opérations d'intérêt national mentionnées à l'article R.121-4-1 du code de l'urbanisme, et par le décret n°2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'établissement public d'aménagement (EPA) de la plaine du Var. Cet établissement public

² "ainsi, il conviendra de tendre vers un fonctionnement naturel du fleuve et plus favorable sur le plan des risques d'inondation et de préserver les milieux aquatiques remarquables... compte tenu des risques d'inondation, il convient de limiter au strict minimum l'extension de l'urbanisation et l'implantation d'équipements en zone inondable" [DTA 06, p. 107]

³ "dont la fonction économique et sociale se double d'un rôle majeur dans l'organisation du territoire" [DTA 06, p. 107]

d'aménagement de l'État, à caractère industriel et commercial (EPIC) est placé sous la tutelle du ministre chargé de l'urbanisme. *Il est, en particulier, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière* (il faudra s'en souvenir).

L'OIN et la participation citoyenne

Sur l'importante question de la participation du public à la mise en œuvre de cette opération réputée d'intérêt national, il est surprenant d'entendre de la bouche même de son préfigurateur devenu directeur de l'EPA, qu'il aurait été inutile d'organiser un débat public au motif essentiel qu'on ne peut accorder aucun sérieux à ce type de consultation.

Il faut raison garder et reconnaître, qu'à compter de la promulgation de la loi du 2 février 1995 dite loi Barnier sur le renforcement de la protection de l'environnement, l'intérêt porté à l'institution de la commission nationale du débat public (CNDP) n'a pas été démenti. Bien au contraire, son champ d'action s'est agrandi et son indépendance affirmée, par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, tandis que le décret du 22 octobre 2002 en définissait les modalités pratiques d'organisation.

On peut toutefois regretter que la primauté de la participation du public, et par là-même du monde associatif, n'ait pas été sanctionnée par la reconnaissance d'une égalité des moyens d'agir. En effet, que vaut une proposition, si porteuse d'intérêt général soit-elle, si celui qui l'a faite n'a pas, dans les courts délais impartis par la commission particulière du débat public (CPDP), les moyens structurels et financiers de la formaliser et de la défendre devant les institutions en charge du débat.

Un petit rappel, Monsieur l'ex-préfigurateur, la commission nationale du débat public (CNDP) est née de la volonté du législateur de faire participer le public à la réflexion sur les grandes opérations d'aménagement d'intérêt national de l'État avant que les principales caractéristiques de ces projets ne soient fixées. Le caractère de grand projet d'intérêt national octroyé à l'OIN de la plaine du Var justifiait, à mon sens, son assujettissement à cette démarche.

Le périmètre d'action de l'EPIC et ses dangers

Le périmètre de l'EPIC est porteur de dangers puisqu'il confond à la fois des intérêts locaux (urbanisations futures, par exemple) et nationaux, voire internationaux, comme, par exemple, la réalisation du projet de ligne à grande vitesse entre Marseille et la frontière italienne dont le tracé devra obligatoirement traverser le secteur occupé par l'OIN, ou encore le développement de l'aéroport actuel de Nice.

Quels liens ont ainsi été établis entre le périmètre couvert par l'EPIC et celui du schéma de cohérence territorial (SCoT) ? Dans une lettre du 7 mars 2007, le Premier ministre précisait, semble-t-il, au ministre délégué à l'aménagement du territoire (élu depuis maire de Nice) que la définition du schéma directeur de l'ensemble de la plaine du Var devait être établie en lien avec les enjeux de l'agglomération métropolitaine.

Force est de constater que « la charrue a été mise devant les bœufs » et qu'une information/participation du public aurait été hautement souhaitable.

Pierre-Paul DANNA

Docteur en Urbanisme, Maître de Conférences à la Faculté de Droit et Sciences économiques de l'Université de Nice Sophia-Antipolis

Aspects juridiques et géopolitiques de l'OIN Plaine du Var

Pierre-Paul DANNA, Docteur en Droit de l'Urbanisme, est Maître de Conférences à l'Université de Nice-Sophia Antipolis (UNS), où il dirige notamment le DESS Collectivités locales à la Faculté de Droit et de Sciences économiques.

Membre depuis 2001 de l'équipe éditoriale chargée des annotations du Code de l'urbanisme, il participe à des recherches collectives, notamment sur "État de droit et urbanisme" et "Urbanisme et décentralisation". Il a publié de nombreux articles, relevant pour l'essentiel du Droit de l'Urbanisme et a présidé à l'organisation de nombreux colloques et rencontres nationaux, dont notamment celui sur les Directives territoriales d'aménagement.

Pierre-Paul DANNA est Administrateur du GIR Maralpin depuis sa fondation en 1996.

Communication en attente

On trouvera sur la site du GIR Maralpin <http://www.gir-maralpin.org> deux importantes contributions de Pierre-Paul DANNA à la réflexion sur les aspects juridiques et géopolitiques de l'opération portant sur la plaine du Var

L'Opération d'intérêt national (OIN) Vallée du Var et la DTA des Alpes-Maritimes - Aspects juridiques et géopolitiques

Verbatim de la conférence de P.-P. DANNA et des échanges avec les participants, assortis de notes et des représentations cartographiques ; 27 pages, 2 planches

[cf. <http://www.gir-maralpin.org/confvxdossiers/DannaConfOinPlaineVar802.pdf>]

OIN & DTA : quelle hiérarchie juridique ?

Note relative à la hiérarchie des normes et aux rapports OIN / DTA

Dans cette note rédigée dans le cadre des contributions du GIR Maralpin à la réflexion sur le suivi-évaluation de la DTA 06, Pierre-Paul DANNA, s'interroge sur le possible antagonisme de ces deux opérations d'État

[cf. <http://www.gir-maralpin.org/AmenagementTerrit/OinDtaHierarchieDesNormesNotePpDanna811.pdf>]

Antida GAZZOLA

Professeur de sociologie urbaine et de sociologie de l'environnement et du territoire à la Faculté d'architecture de Gênes (Italie)

Pour une approche sociologique des problèmes du territoire

Antida GAZZOLA, qui revient d'une année sabbatique à l'Université de Strasbourg où elle était Professeur détaché, est professeur de Sociologie urbaine et de Sociologie de l'environnement et du territoire. Elle est membre du Conseil pédagogique de l'Ecole doctorale de la faculté d'Architecture. Au sein de l'Université de Gênes, elle dirige le laboratoire interdépartemental (POLIS-DiSpoS) CRAFTS (Communication, Recherche Appliquée et de Formation sur les dynamiques Territoriales et Sociales). Elle est présidente pour l'Université de Gênes du Master Erasmus Mondus « Etudes urbaines en régions méditerranéennes ».

Elle est l'auteur, seule ou en collaboration, d'environ quatre-vingt ouvrages (monographies, essais, articles, rapports de recherche). Parmi ses thèmes de recherche et d'activité professionnelle : la perception sociale, les paysages périurbains, les banlieues et les périphéries, les transformations urbaines et territoriales.

gazzola@leonardo.arch.unige.it
Dipartimento POLIS - Università di Genova
Stradone S. Agostino, 37
16123 Genova

Pour une approche sociologique des problèmes du territoire

La construction de l'espace se fait à travers de multiples contributions de plusieurs acteurs sociaux, parmi lesquels, évidemment, les architectes, les aménageurs, les urbanistes, les concepteurs des projets, situés à une échelle de bâtiment, de quartier, de ville ou de territoire, mais aussi les citoyens, les habitants, les travailleurs, les *city-users*, c'est à dire les consommateurs des espaces (touristes, *shoppers*, étudiants, utilisateurs des hôpitaux ou des services de gestion de la ville etc.). Il y a, donc, des « populations » différentes, soit des groupes caractérisés par la présence d'un certain nombre d'éléments communs comme la manière d'utiliser la ville ou le territoire, les buts, les connaissances scientifiques ou techniques. En même temps il y a des « savoirs experts », c'est à dire des corpus de connaissances qui caractérisent chaque profession ou travail spécialisé (du médecin au plombier, de l'architecte à l'employé des Postes...) au point de rendre difficile le passage d'informations et la compréhension des messages.

Nous tous, sommes étrangers aux savoirs de bien d'autres personnes. Les décideurs et les concepteurs des projets – qu'ils soient élus, administrateurs, architectes, aménageurs ou urbanistes – n'échappent pas à cette situation, mais ils peuvent décider d'assumer cette distance en tant que ressource, soit au niveau des analyses préliminaires au projet, soit au niveau de la réalisation. Du moment que le public non plus n'est pas homogène, un certain recul peut offrir les avantages d'une position *super partes* et si on regarde au contexte de l'action du projet en étant ou en se considérant étranger – comme le préconise Pierre Sansot - on a la possibilité de cueillir des aspects de la ville et du territoire inédits et parfois vitaux pour la bonne réussite du projet. D'autant plus que, aujourd'hui, tout le monde reconnaît le coût social et économique d'un projet réalisé d'une manière qui ne correspond pas aux attentes et même à l'acceptation des utilisateurs et qui va être délaissé ou qui va devenir très vite l'objet de vandalisme ou de modifications parfois dangereuses.

D'un côté, donc, les concepteurs ou les aménageurs ont la nécessité et le devoir de saisir le contexte social – aux croisements des variables espace-temps – dans lequel ils vont travailler et qu'ils ne peuvent déduire de leur seule expérience, à cause de la complexité et de la multiplicité de cadres de vie des

utilisateurs, mais, d'un autre côté, ils doivent se tenir à leur savoir spécifique et à ne pas se faire entraîner dans le piège d'une connivence avec les citoyens ou d'une excessive dépendance de leurs opinions.

Au cours des dernières décennies, on a eu plusieurs expériences de « projets participés », de « projets sociaux », de « laboratoires de quartier », de « projets assistés », etc. qui n'ont pas toujours donné les résultats qu'on attendait. La difficulté demeure, fort probablement, dans l'équilibre à trouver entre l'utilité de comprendre les caractéristiques des individus, des groupes ou des sociétés concernés, leur attentes et mêmes leur désirs, et la nécessité de composer des projets performants sous les points de vue technique, esthétique et économique.

Tout cela suscite, évidemment, le problème de la communication des contenus du projet, des informations correctes à donner aux futurs utilisateurs et, quand il s'avère possible, de leur écoute.

Il semble évident que les architectes et les aménageurs, pour repérer les informations nécessaires à se forger une opinion correcte des caractéristiques de la société dans laquelle ils vont opérer, et pour communiquer leur intentions et leur projets aux citoyens, aux utilisateurs, aux clients, ont trois possibilités : choisir un consultant expert en sciences humaines appliquées au domaine urbain ou territorial ; s'emparer de quelques techniques appropriées, les appliquer et en interpréter les résultats ; appliquer des techniques plus sophistiquées et en faire interpréter les données acquises par un spécialiste.

N'importe quelle solution – et le choix même entre les différentes possibilités – implique que le concepteur d'un projet soit au courant des principes fondamentaux des sciences humaines et, en particulier, socio-urbaines/territoriales.

Philippe GOURBESVILLE

Professeur des Universités, Directeur de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Nice-Sophia Antipolis (EPU-Polytech)

Le bassin versant du Var et la crue de 1994

Philippe GOURBESVILLE est professeur à l'Université de Nice-Sophia Antipolis, directeur de Polytech'Nice-Sophia depuis 2007, coordonateur du master conjoint Erasmus Mundus EuroAQuae, HydroInformatics and Water management depuis 2004, coordinateur depuis 2002 du Programme Intensif HydroEurope consacré au bassin versant du Var, coordinateur d'HydroAsia depuis 2007, coordonateur de plusieurs projets de recherche européens consacrés à la gestion des crues, membre du Conseil de l'Association Internationale de Recherches et d'Ingénierie Hydrauliques (AIRH), évaluateur pour les programmes FP6 et FP7, expert judiciaire.

Le bassin versant du Var et la crue de 1994

La basse vallée du Var a connu au cours des 150 dernières années une succession d'aménagements hydrauliques qui ont eu pour objet de favoriser sa mise en valeur agricole et la réduction de l'impact des phénomènes de crue. Le bassin du Var, et sa basse vallée en particulier, restent soumis à des crues rapides qui peuvent aujourd'hui encore mettre en défaut les différents dispositifs de protection. La crue de Novembre 1994 a démontré toute l'acuité de cette problématique. Les travaux en cours dans le cadre du Sage visent à restaurer le caractère méditerranéen du fleuve en facilitant le retour du transit sédimentaire et à permettre un retour au bon état écologique dans le cadre de la DCE.

Philippe Gourbesville met à disposition des participants de l'Atelier-Table ronde du GIR Maralpin un document préparé par ses soins en novembre 2009 dans le cadre de la formation qu'il dispense, avec ses collègues des autres universités engagées dans le Programme HYDRO EUROPE. Il constitue la partie introductive du dossier d'études sur le fleuve Var soumis aux étudiants chercheurs de plusieurs universités européennes.

Document de 15 pages et 18 planches et illustrations en ligne sur le site du GIR Maralpin [cf. <http://www.gir-maralpin.org/AmenagementTerrit/GourbesvilleHydroeuropeFleuveVar912.pdf>]

Sur des sujets connexes à ceux qui ont été évoqués par Philippe GOURBESVILLE dans son intervention et qui sont traités dans la communication ci-dessus répertoriée, on trouvera également, sur le site du GIR Maralpin les communications suivantes

Hydrogéologie de la plaine du Var

Yves GUGLIELMI, Hydrogéologue, Maître de Conférence, Laboratoire Géosciences Azur, Université de Nice Sophia Antipolis

Diaporama, 11 planches [cf. [Jagi802HydrogeologiePlaineVarGuglielmiY](#)]

SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) Nappe et basse vallée du Var

Communication de la Commission locale de l'eau (CLE) par Katia SOURIGUÈRE, Chargée de mission SAGE

Diaporama, 14 planches [cf. [Jagi802SageVarNappeBasseVallee](#)]

Gabriel JOURDAN

Docteur en géographie, Maître de Conférences à l'Institut d'urbanisme de Grenoble

Le "contrat d'axe" Un outil pour la cohérence entre urbanisme et déplacements ?

Gabriel JOURDAN est maître de conférences à l'institut d'urbanisme de Grenoble et administrateur du GIR-Maralpin. Sa thèse (soutenue en décembre 2001 à l'Université de Cergy Pontoise et publiée en avril 2003 aux Editions l'Harmattan sous le titre « Gouvernance, transports et planification urbaine, étude comparée de l'aire toulousaine et de la conurbation Nice Côte d'Azur ») portait sur une analyse comparative de la conurbation azurélienne et de l'aire toulousaine au regard du passage de la ville pédestre à la ville automobile et de ses articulations avec le fonctionnement du système de gouvernance territorial.

Gabriel JOURDAN a parallèlement travaillé à la SNCF (délégation TER de Nice, sur la question des dessertes ferroviaires périurbaine dans la conurbation azurélienne), à l'Agence de déplacements des Alpes-Maritimes (actuelle agence d'urbanisme) sur le compte déplacements des Alpes-Maritimes et à la DDE des Alpes-Maritimes sur la prise en compte de la DTA dans les SCoT. Il a ensuite travaillé 4 ans à l'Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise comme chargé d'études urbanisme et déplacements et effectue toujours des missions pour cette agence.

Gabriel JOURDAN est Référent pour le projet de recherche "Contrat d'axes"

gabriel.jourdan@upmf-grenoble.fr / 04 38 49 84 67

Problématique et hypothèses du projet de recherche sur les contrats d'axes

La recherche d'une cohérence entre urbanisme et déplacements se heurte notamment à deux difficultés :

- Opérationnaliser les objectifs inscrits dans les documents de planification intercommunaux (SCoT, PDU)
- Permettre aux acteurs publics en charge de l'organisation des transports collectifs d'interpeller les acteurs publics en charge de l'urbanisme.

A Toulouse et Grenoble, les autorités organisatrices de transport urbain (AOTU) ont imaginé un dispositif de coordination entre urbanisme et déplacement dénommé « contrat d'axes ». Dans ce cadre, elles financent des études urbaines en lien avec les études de tracé d'un nouvel axe de transport collectif en site propre (TCSP) et associent les communes traversées à une démarche visant à co-définir les caractéristiques (tracé, mode) du TCSP et la stratégie de densification urbaine autour de ce dernier.

Ce dispositif innovant du « Contrat d'Axes » sera étudié à Toulouse et Grenoble dans l'optique de vérifier trois hypothèses :

- Un tel dispositif pourrait être le « chaînon manquant » entre les orientations générales sur la cohérence entre urbanisme et déplacements dans la planification intercommunale, et leur traduction opérationnelle ou pré-opérationnelle dans le cadre des PLU (Plans locaux d'urbanisme) ou des projets urbains.
- Un tel dispositif pourrait renouveler la manière de faire et de mettre en œuvre la planification : le principe de compatibilité entre les documents de niveau inférieur et le document de niveau supérieur est complété par une démarche de projet permettant aux communes et à l'AOTU de co-définir la mise en œuvre locale de l'orientation de cohérence entre urbanisme et déplacements.

- Les facteurs économiques (raréfaction du financement disponible pour développer de nouveaux réseaux de TCSP et faire face au déficit croissant d'exploitation des transports collectifs) est un élément moteur dans l'émergence de la démarche « Contrat d'Axes ».

Intérêt pour le projet d'OIN Vallée du Var

L'urbanisation liée au d'OIN Vallée du Var pourrait se structurer de manière linéaire autour d'un ou plusieurs axes de transport collectif en site propre.

Cette urbanisation devra combiner la restructuration / recomposition de tissus urbains existants (basse vallée du Var entre l'aéroport / Cap 3000 / la zone d'activité de Saint-Laurent du var et le secteur de Nikaïa) et des poches d'extension maîtrisée de l'urbanisation, par exemple autour de futures stations de TCSP ou des gares du Chemin de Fer de Provence (cf. carte page 108 de la DTA des Alpes-Maritimes).

Dans cette optique la démarche toulousaine et grenobloise de contrat d'axe est intéressante à trois titres : la méthodologie d'études urbaines (diagnostic foncier et diagnostic de la mutabilité des tissus existants) ; la dynamique d'études qui permet de faire un couplage itératif entre la définition du tracé d'un tramway et l'examen des opportunités de densification autour de ses stations ; la dynamique de dialogue entre les acteurs du transport et de l'urbanisme impulsée par le contrat d'axes.

Magali REGHEZZA-ZITT

Docteur en géographie, Directrice des études, Géographie des risques et de l'environnement, Département de géographie de l'École normale supérieure, Paris

Enjeux politiques et territoriaux des aménagements des berges de fleuves dans les métropoles européennes

Magali Reghezza-Zitt, Agrégée et docteur en géographie, a soutenu en 2006 une thèse sur la vulnérabilité aux inondations dans les métropoles en s'appuyant sur le cas parisien. Ce sujet l'a conduite à s'intéresser à l'aménagement durable des berges des fleuves et des zones inondables. Son objectif est de comprendre la production de nouvelles "territorialités urbaines" à partir d'opérations d'aménagement qui s'affirment comme durables. L'OIN Plaine du Var est un cas d'étude, qui sera mis en regard avec d'autres exemples franciliens et étrangers.

Magali Reghezza-Zitt
Département de géographie de l'ENS
48 bd Jourdan
75014 Paris
magali.reghezza@ens.fr

Synopsis

De nombreuses villes connaissent aujourd'hui des opérations d'aménagement de leurs espaces fluviaux. Ces opérations, souvent ambitieuses, sont déclinées à plusieurs échelles, puisqu'elles vont de la valorisation ponctuelle d'un tronçon de fleuve à des projets d'envergure multi-communale et départementale. Elles affichent de plus en plus souvent des objectifs de développement urbain durable, le fleuve devenant un patrimoine naturel et culturel à préserver, gage d'une certaine qualité de vie en ville, un facteur et vecteur d'attractivité dans la compétition territoriale, un outil pour recréer du lien social, etc.

Ces projets d'aménagement, et plus largement les discours des différents acteurs (élus, associations, gestionnaires publics ou privés), substituent l'expression de « territoire du fleuve » à celle « d'espace fluvial ». Mon hypothèse est qu'au-delà d'un simple glissement sémantique, ces projets renvoient effectivement à la « fabrication » d'un nouveau territoire urbain.

Un territoire est espace approprié par différents acteurs. Il est approprié de façon symbolique, puisqu'il va acquérir une identité qui le singularise et qui va susciter un sentiment d'appartenance, mais aussi de façon politique puisque sur cet espace vont s'exercer des jeux de pouvoirs originaux entre différents protagonistes. C'est ce processus d'appropriation que nous cherchons à comprendre.

Notre problématique de recherche envisage alors la façon dont le développement durable est un argument d'opportunité pour fonder et nourrir un processus de territorialisation, c'est-à-dire d'appropriation symbolique et politique d'un espace. Ce processus va également transformer l'organisation interne de l'espace aménagé et sa place dans des ensembles territoriaux plus vastes.

Notre étude analyse d'abord la production effective d'un nouveau territoire urbain. Il nous amène à nous interroger sur la mise en place d'un système de coordination entre les différents acteurs concernés, système qui va fonctionner dans une autonomie relative, avec ses règles, ses hiérarchies, ses conflits. Dans ce contexte, il s'agit de voir si le "durable" conduit à l'émergence de nouveaux modes d'action publique, de nouvelles formes de coordination ou de concertation, un nouveau rôle de l'État, des acteurs locaux, de la société civile, du privé, etc. On peut dès lors envisager ces opérations d'aménagement comme des "laboratoires de gouvernance".

Nous cherchons ensuite à savoir comment le contexte de développement durable infléchit (ou non) les

pratiques et les projets d'aménagement urbain. Ces opérations d'aménagement sont en effet souvent des lieux d'expérimentation dans lesquels les politiques et les aménageurs vont élaborer de façon pragmatique leurs propres définitions du développement durable et réaliser à travers tel ou tel aménagement la mise en pratique de cette définition. Ils vont en effet devoir adapter un cadre général et théorique à la spécificité d'un terrain ce qui va *ipso facto* donner un contenu au développement durable.

Nous souhaitons enfin évaluer la durabilité effectivement mise en place. Quelles sont les conséquences économiques, sociales, spatiales des actions engagées ou venir? Y-a-t-il des contradictions et si oui, comment sont-elles dépassées? Le développement durable est-il un cadre d'action innovant, un accélérateur de tendances, un paravent pour poursuivre des politiques existantes, une instrument opportun au service d'ambitions territoriales et politiques, etc.?

Le cas de l'OIN plaine du Var est à cet égard triplement intéressant. Il s'agit d'une périphérie locale, elle-même située dans une périphérie régionale et nationale, qui peut à l'avenir et dans un contexte de raréfaction du foncier, jouer un rôle clé dans le développement local. Ajoutons que la plaine du Var offre une spécificité, celle du cadre juridique exceptionnel et spécifique de l'OIN, qui devrait modifier sensiblement le rapport État/local dans ce contexte de périphérie. C'est donc un espace enjeu en termes d'aménagement urbain mais aussi en termes politiques. Ensuite, cet espace périurbain peut-être considéré comme un "non-territoire" au sens où il n'est pas approprié par les Niçois et les habitants des communes appartenant à l'OIN : il est avant tout perçu comme un espace de transit et/ou un espace de relégation pour les activités dont on ne veut pas "en ville". Le fleuve est méconnu, nié ou perçu comme un risque encombrant. L'aménagement de la basse vallée du Var peut donc non seulement conduire à infléchir sa place dans l'organisation générale de l'espace, mais aussi à lui conférer une identité et une attractivité nouvelle, ce qui pourra avoir des impacts sur l'ensemble de l'agglomération azuréenne. Il peut également modifier le rapport au fleuve. Enfin, c'est un "espace de paradoxes" où s'expriment de multiples contraintes qui semblent *a priori* incompatibles avec un développement durable : l'espace est en effet en grande partie inondable avec un risque majeur pour la vie des personnes (et non pas seulement pour les biens comme en Île-de-France). Les activités qui le structurent, en particulier les activités logistiques, sont des activités fortement polluantes. Le caractère périphérique laisse d'ailleurs supposer un accroissement des besoins en mobilités. Enfin, la promotion d'un tel espace peut conduire à l'émergence de nouvelles fragmentations fonctionnelles et sociales de l'espace urbain existant.

Valérie SANSEVERINO-GODFRIN

Enseignant-Chercheur, Mines Paritec, Paris-Sophia Antipolis

Problématiques de gestion des risques naturels et technologiques et de gestion environnementale

Valérie SANSEVERINO-GODFRIN, Docteur en droit (1996, L'État, les compagnies d'assurance et les risques majeurs, Université de Nice-Sophia-Antipolis), est Enseignant-chercheur depuis 1999 au Centre de recherches sur les Risques et les Crises, laboratoire de Mines Paristech.

Son activité de recherches porte sur les problématiques de gestion des risques naturels et technologiques et de gestion environnementale. Valérie SANSEVERINO-GODFRIN s'intéresse plus particulièrement aux évolutions des dispositions juridiques de prévention des risques, intégrant les problématiques liées aux outils de prévention, à la maîtrise de l'urbanisation dans les zones de risque, aux responsabilités civile, administrative et pénale et aux concepts des sciences humaines et sociales susceptibles d'avoir des incidences juridiques, comme la vulnérabilité et la résilience. Parallèlement, elle collabore aux enseignements délivrés aux élèves ingénieurs de Mines Paristech et intervient dans plusieurs Masters universitaires.

Des recherches en évolution autour de problématiques complexes

Recrutée au sein de l'École des Mines en 1999, j'ai d'abord travaillé sur l'axe de recherches « Information et responsabilité ». Le thème concernait les problématiques relatives aux développements de connaissances en matière de risques naturels et à leurs impacts en matière juridique, notamment en termes de responsabilité. Le thème à forte connotation juridique fédérait d'autres sciences humaines et sociales notamment la géographie, pour l'aspect relatif à la traduction en carte des données (Système d'Information Géographique, par exemple), la sociologie, plus particulièrement sur les questions de perception et d'acceptabilité des risques, les sciences de gestion en vue d'analyser les formes d'organisation de la connaissance et leur mise en œuvre. Mon travail au sein de cet axe a consisté à développer les analyses portant sur le cadre juridique de prévention des risques naturels et sur son application pratique. Cette position de recherches orientée essentiellement vers une approche de droit positif correspondait à un besoin de mieux connaître le cadre juridique sur différents aspects de la prévention de ce type de risques, compte tenu de la jeunesse du dispositif, de ses évolutions et des interprétations jurisprudentielles.

Les thématiques de recherches ont été restructurées au sein de mon laboratoire. L'axe de recherches « Information et responsabilité » a été refondu dans le thème consacré aux « Méthodes et outils de la performance ». Cette restructuration permet de donner de la cohérence à la composition pluridisciplinaire du laboratoire de recherches. La dénomination de ce nouvel axe de recherches reflète le positionnement de recherches, au regard des besoins exprimés par les différents acteurs confrontés aux risques, naturels et technologiques, en particulier afin de disposer d'une évaluation formalisée des risques et d'un ensemble de systèmes décisionnels aptes à en intégrer les résultats. Au sein de ce nouvel axe de recherches, je suis chargée d'étudier en quoi le droit peut s'inscrire dans une démarche d'amélioration des performances. D'une part, je m'intéresse à l'évolution de la politique de prévention des risques orientée vers la réduction de la vulnérabilité, ce qui renvoie à la question de l'efficacité des dispositions juridiques mises en œuvre au regard de cette finalité. Il s'agit d'autre part de la

performance des entreprises, au regard des obligations légales en matière de protection de l'environnement et de leur propre démarche environnementale.

La problématique de l'aménagement durable implique de réfléchir aux modalités d'intégration de la gestion des risques et de protection de l'environnement aux pratiques d'aménagement du territoire, actuellement largement dissociées. Les décisions et la conception des dispositifs de gestion des territoires reposent encore en grande majorité sur des approches analytiques, segmentées, envisageant les problématiques indépendamment les unes des autres, et non sur une démarche systémique. Or, l'évolution des politiques conduit à envisager l'aménagement durable des territoires soumis à de fortes contraintes environnementales, en considérant tout à la fois la gestion des risques naturels et technologiques, la préservation des espaces agricoles et des espaces naturels, les besoins de développement urbanistique et de services publics, le dynamisme économique...Inscrire le développement des territoires dans un objectif de développement durable amène à s'interroger sur la pertinence des instruments juridiques et sur leur capacité à promouvoir cet objectif.

La vallée du Var (06) constitue un territoire d'étude très représentatif de ces problématiques. Elle présente en effet un caractère stratégique d'un point de vue économique et urbanistique et fait l'objet à l'heure actuelle de projets importants d'aménagement (zones d'activités, logements, gare multimodale...), tout en prenant en compte les fortes contraintes générées par les risques, la protection de l'environnement et les besoins de développement économique. La création d'une Opération d'Intérêt National le 7 mars 2008 répond à cette recherche de concilier des intérêts divergents sur un même territoire, dans une perspective de développement durable.

Anne TRICOT

Ingénieur CNRS, Laboratoire PACTE-Territoires UMR 5194, Université de Grenoble

La vallée du Var, questions problématiques pour ouvrir une discussion et penser une collaboration ?...

L'auteur

Anne TRICOT, ingénieur CNRS PACTE UMR 5194, Grenoble

Doctorat de Géographie et aménagement réalisé en 1998 « L'empire du milieu : quand une controverse interroge la conception et la conduite d'un projet autoroutier », consacré aux conflits niçois sur les infrastructures de transport et au risque (Dir. Olivier Soubeyran Université de Pau, SET. Assesseurs : Gabriel Dupuy Paris 8, Michel Marié LATTES, Michel Callon CSI Ecole des Mines de Paris)

Publications récentes sur le risque d'inondation :

TRICOT A., avec la collab. Labussière O., (2009). Les difficultés d'application des plans de prévention en France : lorsque le territoire travaille le risque, *Cahiers de Géographie du Québec* volume 53, numéro 148, avril 2009, Université du Québec Canada.

TRICOT A. (2008). "La prévention des risques d'inondation en France : entre approche normative de l'Etat et expériences locales des cours d'eau", *EUE, Environnement Urbain, Urban Environment, n° spécial Inondations*, Diane Saint Laurent (dir.), Canada-Québec [<http://id.erudit.org/iderudit/019225ar>]

Recherches en cours :

Capacité d'adaptation des sociétés littorales aux risques d'érosion-submersion en prise avec les changements climatiques, équipe pluridisciplinaire (PACTE-GEOMER-CRESSON-GSPM-EHESS-DYNALANG) financée au titre du programme GICC du MEDATT (novembre 2009-juin 2011)

RÉSUMÉ DE L'INTERVENTION

Dans le cadre des rencontres du GIR Maralpin, je proposerai de revoir la réflexion que nous avons menée sur le Var avec Jacques Lolive (2001), et plus précisément de resituer l'apport de trois missions d'expertises qui ont eu lieu sur la vallée du Var à la suite des inondations de 1994. Si aujourd'hui l'aménagement du Var ne peut plus être pensé sans une réflexion sur le risque, on le doit nous semble-t-il pas seulement à la seule réalisation de l'événement de 1994 mais à la conjonction de plusieurs actions : la mobilisation antérieure des élus et associations du Moyen Pays contre les projets d'infrastructures qui vont exercer une action non seulement de contre expertise des projets d'infrastructures mais de vigilance sur l'adéquation des aménagements et des espaces à risque. L'affichage du risque est aussi essentiellement dû aux travaux de trois missions d'experts qui se sont succédé après la crue de 1994 : il s'agit de la mission Glass (28 février 1995 - 22 août 1997) ; de l'étude refondatrice réalisée par la SOGREA (juillet 1998-avril 1999) et de la mission Huet (15 juin-8 novembre 1999).

L'inondation du Var, les débats qui ont eu lieu jalonnent tout un ensemble d'autres questions qui ont dépassé largement le cadre du territoire niçois : une remise en cause des politiques structurelles, l'application du principe de précaution dans la prévention des risques naturels, la remise en scène des travaux consacrés aux transports solides des fleuves.

Désormais l'aménagement de la Vallée du Var ne peut plus être pensé sans prendre en compte le risque accru du fait de l'artificialisation du Var, cependant il est vrai aussi que l'aménagement de la

vallée du Var est une question cruciale, le problème auquel ce territoire est confronté est véritablement de penser le futur d'une agglomération non pas en éradiquant le risquant mais peut-être en vivant avec. Il s'agit de faire de la ville sur la ville comme disait Isaac Joseph ou bien de la ville sur de l'urbain, ce qui semble se jouer aujourd'hui n'est pas, ni le retour à l'hydrosystème naturel, ni au maintien d'une artificialisation du Var. Le Var espace à enjeux, reste un espace sous tension : on le voit actuellement aussi dans la polémique autour de la mise en œuvre du PAPI vis à vis du PPRI par exemple. Le Var sa jonction avec l'espace littoral est emblématique des enjeux d'urbanisation des espaces littoraux et fortement urbanisés (avec une densité 2,5 fois plus élevée sur le littoral que sur le reste de l'espace français), le problème devient alors de penser les modes d'habiter et d'aménager dans ces zones désormais à risques.

INTRODUCTION

Selon le terme consacré « d'Écovallée », la vallée du Var serait en passe de devenir un espace stratégique où la question environnementale semble être devenue incontournable. Je présenterai les questions qui nous préoccupent avec quelques autres de mes collègues : cet affichage environnemental pour l'aménagement de la vallée du Var est-il un simple recyclage de pratiques aménagistes classiques c'est-à-dire essentiellement équipementières ? Dans cette première configuration, l'environnement ne serait considéré que sous l'angle d'une externalité ou d'un impact. Ou bien assiste-t-on aujourd'hui à une planification où l'environnement deviendrait le principe organisateur d'aménagement pensé pour la vallée du Var ? En d'autres termes, la notion d'Écovallée du Var telle qu'elle peut être affichée actuellement par exemple dans l'OIN, traduirait-elle une avancée de l'action aménagiste plus attentive à la question environnementale ou bien un simple habillage de pratiques d'aménagement classiques ? On pourrait penser que l'enjeu actuel autour de la vallée du Var au vu des acteurs qui portent le projet ne serait qu'un simple recyclage de pratiques antérieures : on reproduirait alors sans cesse les routines. Pour ma part, je préfère penser qu'actuellement il se noue autour de cette vallée des enjeux fort intéressants à la croisée de plusieurs problématiques, relative à l'aménagement ; au risque ; mais aussi aux espaces formés au cours du temps par le fleuve et qui représentent désormais des espaces dédiés à la biodiversité, ainsi qu'au cadre de vie. Cela ne signifie pas que la conjonction de ces logiques se fasse de manière harmonieuse - loin s'en faut - la vallée du Var est plutôt le lieu d'expression de tensions entre ces logiques qui à défaut de s'intégrer harmonieusement ne peuvent plus en tout cas s'ignorer.

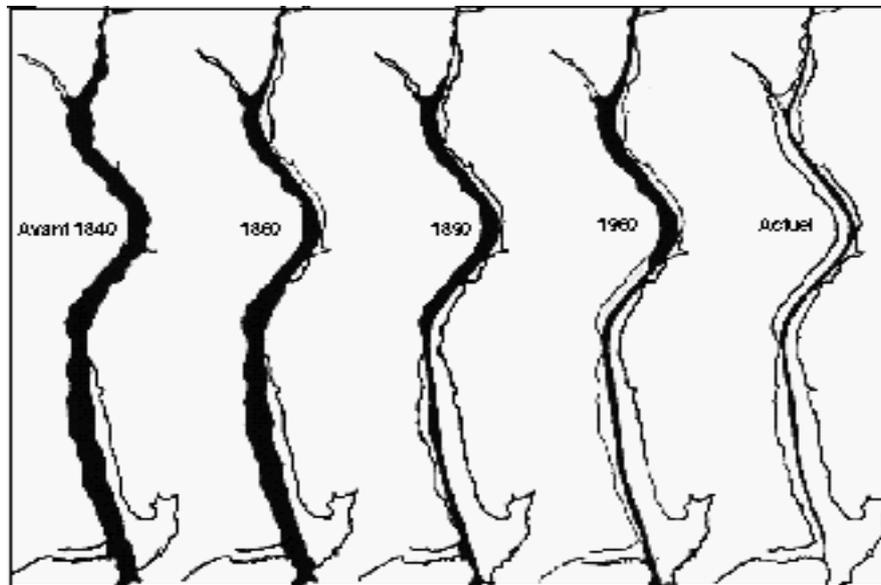
Pour comprendre cette tension, on abordera les points suivants :

1. L'appropriation progressive de la vallée du Var : c'est un point que l'on connaît, j'irai donc assez vite. (en fonction des autres exposés)
2. Les apports successifs de trois missions d'experts suite à la crue de 1994 : je retracerai ensuite le travail que nous avons fait autour de ces trois missions avec Jacques Lolive en 2001 et que nous avons présenté à l'école des Houches. Ce sont des aspects peut-être moins connus et qui me paraissent au fondement des enjeux actuels de la vallée du Var. Ces trois missions, les enseignements qu'elles nous fournissent constituent à mes yeux les pierres angulaires des débats actuels sur l'aménagement de la vallée du Var.

1. Un fleuve dont la vallée devient progressivement centrale dans la logique d'aménagement du territoire niçois : du Paillon au Var

Avant 1994 date de la crue catastrophique, la vallée du Var faisait déjà l'objet de convoitises en matière d'aménagement et ce, du milieu du 19^{ème} siècle à la fin des années 1970 où la vallée du Var est passée d'un statut d'espace marginal à un espace stratégique, c'est un processus. Le Var tout le monde le sait ici, jouait d'abord le rôle d'espace-frontière entre la France et l'Italie, et comme tel il a

été endigué en rive gauche par les sardes au cours de la période 1847-1865. Ensuite l'endiguement a continué en rive droite par les français pour se protéger des inondations au cours de la période (1880-1974). De part et d'autre les digues commençaient à corseter le fleuve. Puis ensuite pour la période de 1945-1980 le Var a connu des pompages d'eau pour les besoins en agriculture et en alimentation en eau potable. Enfin pour les besoins de l'urbanisation le Var a connu une extraction massive de ses graviers qui a perduré au-delà de 1968 date d'interdiction d'extraction de ce type de matériaux. Pompage et extractions vont contribuer à abaisser le niveau des nappes phréatiques.



L'évolution du lit du Var en un siècle [source : Dagorne et Alli]

Voici pour le lit du Var. Les espaces connexes vont aussi être mis à contribution ainsi divers aménagement vont être réalisés dans le lit majeur mais aussi parfois mineur pour réaliser la zone d'activité de Carros, le centre administratif, la ZAC des Iscles etc. Et puis pour relever le niveau des nappes phréatiques mais aussi pour accompagner la réalisation de l'autoroute A8 ainsi que l'aéroport des seuils vont être créés, seize en tout sur lesquels vont être installés des micros-centrales électriques. La conjonction de toutes ces actions non organisées va contribuer à modifier profondément la morphologie du Var qui va se modifier et passer d'un fleuve en tresse en un fleuve en méandres, la vallée large autrefois d'un kilomètre se trouvant désormais enserrée dans un corset de 200 à 300 mètres à l'aval.

Ces différentes appropriations n'ont pas seulement contribué à modifier la morphologie du Var, elles ont aussi contribué à faire de cet espace, un espace convoité tirailé par diverses logiques. Ainsi dès 1979, les documents de planification les schémas directeurs d'aménagements et d'urbanisme les fameux SDAU dont celui de l'agglomération niçoise et de Cannes-Grasse-Antibes réalisés par les services de l'État, du ministère de l'Équipement considéraient cet espace comme stratégique. Convoitée à la fois par l'Équipement mais aussi par l'agglomération niçoise, la vallée du Var était considérée comme de coordination High-Tech de l'extension de Sophia-Antipolis projetée dans la Moyenne Pays. Dès cette époque, il s'agit d'y installer de grandes infrastructures telles que le marché d'intérêt national, la maison d'arrêt, un multiplexe, des équipements tels que la gare multimodale, la RN202 bis, un échangeur autoroutier... Dès le début des années 1980, cet espace est déjà très convoité, la vallée du Var est considérée comme stratégique pour les besoins de l'extension de la ville de Nice or jusque-là il s'agit d'une conception classique de l'aménagement.

2. Les apports successifs de trois missions d'experts suite à la crue de 1994 :

Après 1994, cet espace est toujours et encore aujourd'hui avec l'OIN entre autre, considéré comme un espace stratégique mais ce qui a changé c'est que le risque est devenu une donnée incontournable. Or ce n'est pas la (seule) survenue du risque ou de la catastrophe qui a permis cette mise en visibilité de la dangerosité de la vallée du Var, cela était déjà connu, de plus il y avait eu une catastrophe en 1979. Ce qui va permettre ce basculement de logique, c'est la conjonction de plusieurs actions d'une part la forte mobilisation des élus et des associations du Moyen Pays contre les projets autoroutiers et d'infrastructures ; d'autre part la réalisation de trois expertises successives après la crue du Var qui jalonnent le contentieux autour des infrastructures, ces trois expertises ont définitivement mis en visibilité le risque dans la vallée du Var. Ce qui est intéressant dans ces trois expertises ce n'est pas la réduction de l'incertitude qu'elles ne parviendront pas à réaliser mais les débats et questions qu'elles ouvrent qui à mon avis contribueront à définitivement tracer les fondements nouveaux c'est-à-dire environnementaux de la vallée du Var.

Je vais surtout insister aujourd'hui sur les apports respectifs de ces trois expertises, je m'excuse par avance de ce questionnement qui peut paraître plus technique mais il me semble que ce sont des aspects moins connus, nous ne les avons pas publiés d'ailleurs et nous les avons identifiés en épluchant ce que l'on appelle la littérature grise. Donc je rappellerai les apports de trois missions qui se sont succédé après la crue ; la mission Glass (28 février 1995 -22 août 1997), la mission SOGREAH dite aussi étude refondatrice (juillet 1998-avril 1999) ; la mission Huet (15 juin – 8 novembre 1999).

A. La mission Glass

En fait la mission Glass se compose de trois experts, Bernard Glass IGREFF, Philippe Huet IGREFF, et Armand Bouttier IGPC.

Des trois missions il s'agit de la plus longue puisqu'elle va durer 2,5 ans. Sa mission est large, puisqu'il s'agit d'analyser le phénomène qui vient de se produire et d'évaluer les mesures propres à réduire les effets que pourraient reproduire le renouvellement d'une telle crue. Autre question complémentaire posée à la mission, il s'agit d'envisager une gestion du fleuve ayant pour visée la réduction des effets d'une crue de ce type. La mission Glass, ne va pas se contenter de faire un simple retour d'expérience, mais elle va dresser un véritable diagnostic des processus d'actions qui fragilisent l'hydrosystème. D'emblée nous pouvons remarquer que la mission intègre des enjeux, les espaces de forte vulnérabilité (captage d'eau potable, ZICO, ZNIEFF,), ces derniers sont d'importance puisqu'il s'agit à l'époque de les intégrer dans la future DTA qui vise à ordonner l'A8bis, la RN202 bis et l'aménagement de la vallée du Var identifiée comme site stratégique offrant une disponibilité foncière de 800/1000 hectares⁴. On retirera quatre enseignements principaux de cette mission :

(a) Une critique des failles du système de prévention mais aussi de protection :

Cette critique porte sur un ensemble de critères dont : l'absence de réglementation de l'occupation des sols et le fait que les élus refusent les limitations en matière d'urbanisme engendrant l'impossibilité à l'époque de mettre en place les PER (plans d'exposition aux risques) ; le fait que l'aménagement aval du Var ne fonctionne pas correctement et qu'il se détériore rapidement du fait de remaniement constants sans vision d'ensemble ; la crue du Var est l'occasion de remettre en question les connaissances que l'on croyait acquises, d'une part, elle révèle que les stations de mesures de débit sont rares et les courbes de tarage extrapolées ; l'absence de système d'alerte des populations ; enfin l'inadaptation de la gestion du Var qui appartient au domaine public fluvial or l'État a peu de moyens à consacrer à l'entretien des infrastructures alors que nombre d'enjeux (ZAC, urbanisme etc.) sont du ressort des collectivités locales.

⁴ On remarquera au passage qu'actuellement, l'OIN propose un aménagement sur 450 hectares sur une surface constructible de 3500 hectares que l'on rapporte généralement à l'ensemble de la surface de la vallée qui couvrirait environ 10000 hectares. Restera à savoir si l'aménagement prévu se limitera aux 450 hectares ou s'étendra bien au-delà.

Donc une critique assez sévère sans complaisance qui s'adresse à un ensemble de pratiques, critiques que l'on retrouve ultérieurement dans d'autres retours d'expériences. Autre enseignement de la mission, c'est l'analyse qu'il fait de l'artificialisation du Var

(b) L'artificialisation du Var :

Dès cette époque, les experts préconisent que le risque soit sans tarder intégré dans les démarches d'aménagement. C'est pourquoi ils mettent en garde contre les différents projets de l'époque, à savoir, la réalisation de la RN 202 bis empiétant de 50 mètres sur le lit mineur du Var sur certaines sections et isolant encore davantage le Var des espaces, zones connexes. Le projet A58 ou A8 bis traversant la vallée. Le projet initial de DTA porteuse dans sa première version d'un scénario d'artificialisation forte du Var inférieur rentrant selon la mission en contradiction avec les préconisations du SDAGE pour la restauration des milieux et la non aggravation du risque.

(c) L'entrée en précaution dans le cadre des risques dits naturels:

Dans l'analyse des risques, on distingue généralement les risques potentiels (peu ou mal connus c'est par exemple la polémique sur les OGM) et les risques avérés. Les risques avérés sont ceux que l'on considère comme connus, mesurés, dont l'archétype est justement le risque d'inondation. Or ce que nous montre déjà la mission Glass, c'est que les connaissances et in fine la prévention des risques dits avérés est défaillante du coup, on se situe dans la réflexion sur la précaution. Et c'est bien aussi une des originalités de cette mission est d'amorcer la réflexion sur les risques en introduisant le principe de précaution qui ne faisait pas l'objet alors d'application dans le cadre des risques dits naturels.

(d) Les scénarios proposés :

La mission propose deux scénarios : un scénario fondé sur l'application stricte des orientations du SDAGE et sur l'application des principes de précaution et de développement durable de la circulaire du 24 janvier 1994⁵ relative à la prévention des risques d'inondation. Des deux scénarios c'est plutôt le premier qui a la faveur de la mission, qui préconise une étude refondatrice sur l'ensemble du bassin versant.

Ce premier rapport Glass dérange, sa qualité ne suffira pas à susciter l'appropriation des questions par les décideurs, les aménageurs. Il aurait même pu être définitivement oublié sans l'intervention du contentieux et de la décision de la Cour d'Appel de Marseille le 30 juin 1998 qui imposera à l'État l'étude refondatrice afin d'établir « l'étude hydrogéologique et hydraulique des débits de référence sur le Var ». Cette étude est confiée à la SOGREAH et sera menée de juillet 1998 à avril 1999.

B. L'étude refondatrice (SOGREAH juillet 1998 - avril 1999) constitue un terrain d'affrontement entre logique équipementière et logique de l'hydrosystème

Cette étude comme les autres études destinées à définir les orientations de la DTA, se fait en concertation avec les élus, les chambres consulaires, les associations. Le comité de pilotage de l'étude est destiné à préciser les risques d'inondation venant du Var et des vallons adjacents, afin de redéfinir la gestion et les principes d'aménagement du fleuve à ce comité de pilotage participent donc les acteurs précités. Autour de cette étude, il y a aussi un comité technique où sont représentés les administrations telles que l'Agence de Bassin et la DIREN, la DDE et la DDAF ces deux dernières administrations étant alors les principales administrations gestionnaires du Var assez opposées il faut le dire dans leur conception à l'optique de l'Agence et de la DIREN.

Parmi les enseignements de l'étude on peut retracer les deux éléments suivants :

L'étude refondatrice va être celle qui permettra un recadrage de la situation ouverte par la crue, en proposant de nouvelles hypothèses de retour de crues à savoir : désormais le débit de 3500m³/s n'est plus considéré comme rarissime mais avec une probabilité de retour de cent ans.

⁵ (Circulaire interministérielle qui annonce la mise en place d'une réforme des systèmes de prévention donnant à la suite la Loi Barnier de février 1995).

L'étude propose ensuite trois scénarios : un scénario dur, de maintien de l'artificialisation du Var avec reconstruction des seuils 2 et 3 détruits par la crue. Elle propose ensuite deux scénarios de reconstitution de l'hydrosystème vers une situation d'équilibre naturel l'un basé sur une période de 20 à 30 ans, ce premier scénario vise à restaurer la pente de la rivière et s'affranchir à terme des seuils. L'autre scénario porte sur une période plus lente de 70 ans, il propose de recéper (tailler) à mi-hauteur les seuils afin de retrouver un niveau de fil d'eau d'étiage de l'ordre de 3 à 4 mètre au dessous de celui de 1912.

Autour de ces deux scénarios, deux administrations s'affrontent, d'un côté la DDE et la DDAFF favorables au premier, de l'autre l'agence de Bassin et la DIREN. Mais autour de ces deux scénarios se noue un débat très animé qui va porter sur la reconstruction des seuils. On sait que suite à l'inondation deux seuils, les 2 et 3 sont détruits en partie aval. L'équipement a obtenu un financement pour la reconstruction de ces seuils dès juillet 1996, or la DIREN et l'Agence sont très réticentes. Or autour des seuils il y a le conflit suivant : au nom de l'urgence et la sécurité, dès juillet 1996 il est question de reconstruire les seuils sans attendre les résultats de l'étude refondatrice. Or cette attitude est fortement soupçonnée par les opposants qui suspectent la restauration des seuils de soutenir un autre projet : la réalisation de la 202 Bis qui est fortement contestée pour les raisons d'artificialisation que nous avons évoquée précédemment. Cette tentative de découpler la reconstruction des seuils de l'étude va finalement être mise en échec par un recours au tribunal administratif au nom de la loi sur l'Eau, décision rendue le 21 mars 1999.

A travers les seuils et l'enjeu de leur reconstruction, tout comme à travers le pilotage de l'étude on voit dès lors très nettement se dessiner deux logiques conflictuelles pour résumer : l'une équipementière soutenue par la DDE et la DDAFF, l'autre basée sur l'hydrosystème plutôt portée par la DIREN et l'Agence de l'Eau. Au-delà du conflit, et sans dire qui va gagner, nous ce que l'on remarquera, c'est une nouvelle pierre à l'édifice : on ne sait pas encore quel scénario va l'emporter mais toujours est-il que c'est bien à cette époque, que le risque est affiché pour cette vallée du Var. Car dans la logique équipementière celle ici des seuils, le risque n'est que résiduel, il est contenu par l'équipement ; dans la remise en scène de l'hydro-système le risque est affiché, puisqu'on parle de nouveau non pas des équipements mais de la logique d'écoulement de l'eau. Du coup ce qui devient pertinent n'est plus une logique publique contre une logique privée de gestion du cours d'eau mais l'affrontement de deux logiques celle qui prône la gestion patrimoniale par les élus, les administrations à l'échelle du bassin versant et celle qui prône la gestion du risque par l'équipement. Ce type de gestion concertée à l'époque qui n'est pas si ancienne heurte les habitudes des administrations gestionnaires.

Ces divergences dans les conceptions de gestion du risque, on va ensuite les retrouver lors de l'articulation des procédures et leur hiérarchisation entre l'élaboration du SAGE dans le cadre de la loi sur l'eau de 1992 et mis en œuvre dès 1994 ; cette procédure va rentrer en contradiction avec la DTA lancée peu après le SAGE en 1995 qui dans sa première version est une directive essentiellement équipementière. Pour couronner l'ensemble, le PPRI commence à faire l'objet de discussions s'il doit se référer ou non aux préconisations du SAGE : à ce moment-là le Préfet souhaite que seul l'État arrête les prescriptions en matière de risque d'inondation, alors que l'Agence de l'Eau souhaite que l'on considère la décision de l'État comme une décision administrative soumise à la loi sur l'Eau donc aux préconisations du SAGE. Voici un peu pour le tableau, cela est un peu technique mais on voit il me semble comment se dessine le débat et dans les administrations et à travers l'application des procédures.

C. La mission Huet : (P. Huet, J-P. Merle - IGREFF), P. Pierron, R. Tordjeman, (IGPC), avec la collab. de M. Rat (IGPC)

La mission Huet vient après la décision du tribunal administratif du 31 mars 1999, d'annuler l'étude précédente au motif que les travaux avaient déjà commencé alors que l'étude n'était pas terminée ce qui est contraire au code des travaux publics. La mission Huet du nom d'un des inspecteurs qui avait participé à la mission Glass, la première donc qui se voit confier les modalités de mise en valeur des

aménagements de la partie aval du fleuve ainsi que de définir les conditions de réalisation de la RN202 Bis. La mission, le cadre de son mandat, paraissent ambivalents : puisque on lui demande à la fois de réaliser une réflexion sur la gestion du fleuve, mais aussi de définir les conditions de réalisation d'une infrastructure très contestée. Or la mission va largement dépasser le cadre du mandat, et s'organiser, non pas comme une mission d'expertise classique, mais en un véritable débat entre experts. D'une attitude attendue d'évaluation du risque, on se trouve avec la mission Huet devant une exploration du risque ce qui n'est pas la même chose : les experts par leurs regards disciplinaires différents vont mettre en avant des incertitudes et c'est de ces incertitudes qu'ils vont préconiser des actions. Et là on est vraiment dans un cadre nouveau de réflexion et d'action sur le risque. Au total, la mission s'est appuyée sur 25 experts connus dans les domaines concernés dont des experts tels que Camphuis directeur de l'équipe du Plan Loire, Malavoi expert choisi par le Ministère de l'Environnement, ainsi que des experts proposés par les associations notamment Jean Jacques Peters et Monsieur Jaeggi. Il ne s'agit alors plus d'une confrontation expert contre expert, mais d'une mise à plat plurielle des connaissances et c'est là que cette mission est passionnante.

Le rapport validera les hypothèses de retour de crue déjà évoquées, les experts s'accorderont sur la reconstruction des seuils même si ce n'est pas jugé suffisant. Mais surtout le rapport met en évidence les incertitudes relatives à la connaissance, notamment quant à l'évolution du lit, de l'estimation des transports solides qui rend difficile la conception d'ouvrages de stabilisation crédibles.

Les préconisations du rapport se fonderont sur une attitude précautionneuse, il propose d'adopter une attitude compatible avec ces incertitudes à savoir :

Choisir les ouvrages les moins onéreux possible et les technologies permettant d'accepter l'évolution du lit mineur ; observer finement et de façon permanente l'évolution du comportement des ouvrages ; procéder aux corrections réparations nécessaires, le cas échéant à des ouvrages de protection.

Enfin la question des choix renvoie aussi à celle des décideurs et, sur ce point, le rapport validera une position désormais centrale donnée aux collectivités territoriales et à la CLE en charge de la confection du SAGE, ce qui tranche désormais avec la position antérieure où seuls les services déconcentrés de l'État géraient le domaine fluvial.

Pour finir ici, la confrontation des experts était passionnante à observer par rapport aux enseignements qu'on pouvait tirer sur la définition du risque, laquelle dépend de la constitution des acteurs qui le définissent. A cette occasion, nous avons pu découvrir que l'expertise hydraulique n'était pas un savoir unifié mais qu'elle renvoyait à plusieurs champs de compétences disciplinaires, la climatologie, l'hydrologie, la sédimentologie, la géomorphologie, l'écologie, la géographie, l'aménagement. Dans cette discussion nous avons pu repérer deux types de controverses disciplinaires, celle opposant les hydrologues et les hydrauliciens ; celle opposant par ailleurs les géomorphologues et les hydrauliciens. Au-delà du détail, ce qui nous a semblé très important c'est la manière de penser une logique d'aménagement en ménageant l'espace où les préconisations reposent désormais sur la prise en compte du point de vue du fleuve qui réagit toujours aux perturbations anthropiques et souvent de façon imprévue.

CONCLUSIONS

L'inondation du Var, et les différentes missions dont elle va être l'objet des années 1995 aux années 1999, jalonnent véritablement les débats qui ont lieu sur la scène nationale à savoir, la critique voire la remise en question des solutions dites structurelles, la montée des préconisations de restauration des milieux et des hydro-systèmes pour prévenir le risque, mais aussi la remise en scène des connaissances géomorphologiques qui avaient été quelque peu laissées de côté au profit de la seule modélisation hydraulique. Les limites de la seule modélisation hydraulique pour fonder la connaissance du risque, ce sont des critiques que je vais d'ailleurs ensuite retrouver notamment lorsque j'ai étudié la mise en œuvre des plans de prévention des risques sur d'autres territoires dans le sud-ouest.

Les débats relatifs aux expertises jalonnent aussi une autre histoire, celle de l'articulation des procédures entre la mise en œuvre de la DTA et la mise en œuvre des orientations du SDAGE. Enfin

les débats relatifs au Var rejoignent aussi les débats relatifs à l'application du principe de précaution dans le cadre des risques dits avérés ou connus. Pour finir aussi cette introduction, la crue du Var jalonne aussi l'histoire des procédures de prévention du risque : la crue du Var a lieu en novembre 1994, à cette époque il y a eu déjà de grandes inondations, durant la fin des années 1980, Nîmes, Vaison-la-Romaine, ...qui vont être l'occasion de repenser le système de prévention et d'indemnisation des risques naturels avec la mise en place des plans d'exposition aux risques PER. Durant les années 1990, on assiste à d'autres crues de types catastrophiques, la crue de l'Aude, les inondations de la Somme, ..., qui vont être l'occasion de réactiver la politique de prévention des risques qui avait finalement été assez peu suivie durant l'application des PER, les PPRI remplacent alors les PER. Entre ces deux périodes, il y a un basculement dans la conception de la prévention des risques qui va s'opérer : au profit d'une remise en question des solutions structurelles, de la mise en avant du ministère de l'écologie ou de l'environnement qui va piloter ces procédures, enfin une réflexion qui s'amorce sur l'organisation des secours qui va ensuite donner lieu à la mise en place des plans de secours communaux à l'initiative des collectivités locales. Ainsi au-delà de l'événement, la crue du Var de 1994, reflète l'état des discussions sur le risque qui ont largement dépassé le territoire niçois.

L'irruption de la crue du Var de 1994, tout comme d'ailleurs les autres catastrophes (on peut penser à la rupture des digues en Camargue par exemple), a révélé me semble-t-il des vulnérabilités, non pas et seulement celle des populations exposées parce qu'habitant trop près des zones à risques, mais des vulnérabilités plus profondes ou réflexives : celles des systèmes de protection et de prévention. Et c'est peut-être un des enseignements majeurs de ce type d'événement : le fait qu'il devrait nous inviter à plus de modestie, le fait que, si les populations, les habitants sont vulnérables, c'est aussi parce que la manière de penser le risque est vulnérable.

Désormais l'aménagement de la vallée du Var ne peut être pensé sans prendre en compte le risque accru du fait de l'artificialisation que cette vallée a subi au cours du temps. On voit bien à l'époque les tiraillements entre les logiques : tiraillements que l'on retrouve, il me semble toujours aujourd'hui. Cependant, il est vrai aussi que l'aménagement de la vallée du Var est une question cruciale : le problème auquel ce territoire est confronté est véritablement de penser le futur d'une agglomération, non pas sur un espace vierge vide mais plein. Il s'agit comme le disait Isaac Joseph de faire de la ville sur la ville ou sur de l'urbain dans le cas du Var. Ce qui semble se jouer actuellement ce n'est pas forcément le retour à un milieu ou hydro-système indemne de toute intervention humaine, nous le constatons hélas après plus d'un siècle d'artificialisation il est difficile, voire impossible, de penser un tel retour à l'état de nature.

Cela nous mène vers une réflexion complémentaire : effectivement, si on préservait le Var à l'état naturel, il n'y aurait plus de risques or ce qui fait le risque c'est bien la présence humaine, cela se confirme encore et encore. Le problème devient alors non pas d'éradiquer le risque puisque c'est désormais impossible mais de vivre avec : vivre avec le risque n'est pas forcément vivre au côté d'une catastrophe en guise d'épée de Damoclès. D'où le constat que l'artificialisation accrue n'est pas non plus possible puisqu'on serait conduit au scénario catastrophe redoublé par le fait que nous savons désormais que les solutions structurelles ne peuvent nous garantir du risque. Le Var espace à enjeu, reste un espace sous tension, on le voit actuellement à travers les débats notamment ceux relatifs à la mise en œuvre du PAPI qui peut être vue aussi comme une tentative de contourner le PPRI. Or le Var, sa vallée et sa jonction au niveau de la basse vallée avec l'espace littoral est emblématique des enjeux actuels de l'urbanisation sur les espaces littoraux qui sont des espaces fortement urbanisés par rapport au restant du territoire français (?? étude IFEN).

On comprend dès lors les convoitises autour de la vallée du Var et les solutions ne sont pas simples. Les travaux antérieurs que nous avons menés nous avait permis d'identifier un véritable réseau de forces vives qui n'a pas forcément son homologue sur d'autres territoires : il y a ici un vivier d'associations, d'acteurs élus, d'experts très important. Il y a aussi différents chercheurs, collègues qui travaillent sur cette vallée, dont certains sont ici aujourd'hui ; d'autres ont eu l'occasion de faire des interventions notamment au GIR Maralpin (voir les interventions précédentes au GIR Maralpin). Le

temps serait-il venu d'envisager une collaboration entre tous ces différentes parties prenantes à la problématique du Var ? On pourrait le penser aujourd'hui... reste à envisager alors comment collaborer.

On trouvera sur la site du GIR Maralpin <http://www.gir-maralpin.org> un article de référence du même auteur qui analyse le contexte de la crue exceptionnelle du 5 novembre 1994 Var qui a noyé sous les flots du Var une grande partie de la basse plaine et de l'aéroport

**Pannes, conflits et pratiques urbaines autour de Nice
Les débordements d'un fleuve méditerranéen**

article de Anne TRICOT et Jacques LOLIVE

publié en septembre 1999 dans Les Annales de la Recherche Urbaine n° 83-84

Cet article, qui brosse une peinture sagace des errements azuréens en matière d'aménagement du territoire, a été publié il y a près d'une dizaine d'années. Ses analyses et ses propos restent cependant de grande actualité au moment où vient d'être engagée par l'État une OIN dont les objectifs sont flous, hormis la définition d'un périmètre qui ne s'étend guère au-delà du lit majeur du fleuve, plus que jamais conçu comme un cours d'eau à domestiquer et un territoire à aménager.

L'étude conduite par les auteurs de l'article a certes été achevée bien avant que ne soient arrêtés la DTA des Alpes-Maritimes et le SAGE "*Nappe et basse vallée du Var*". Pourtant, sa lecture croisée avec la DTA, le SAGE et les déclarations d'intention du Préfigurateur de l'OIN, atteste que les enseignements de la crue dévastatrice du Var de 1994 n'ont aucunement été tirés depuis, et que les éclairages épistémologiques et l'analyse des jeux d'acteurs que nous devons aux deux auteurs de cette étude conservent toute leur fraîcheur et leur utilité dans le débat qui devrait s'ouvrir sur le contenu de l'OIN, la prise en compte des lois de la nature et le respect d'un environnement démesurément mis à mal.

[cf. <http://www.gir-maralpin.org/AmenagementTerrit/Tricot&LoliveCrueVar>]

***Fleuves, territoires et infrastructures
Regards croisés sur la Plaine du Var***

Atelier-Table Ronde du GIR Maralpin

Faculté de Droit et de Sciences économiques de Nice Sophia Antipolis
Nice, le 10 novembre 2009

Tome 1 - Recueil des contributions des intervenants

Interventions

Thierry BAHOUGNE

Directeur général de l'Établissement public d'aménagement Plaine du Var

Le point de vue du Directeur de l'EPA Plaine du Var "Écovallée"

M. Thierry BAHOUGNE, administrateur civil hors classe, a été nommé, le 5 avril 2007, préfigurateur de l'Opération d'Intérêt National de la Plaine du Var, après avoir été, à compter du 4 septembre 2006, conseiller technique au cabinet de Christian Estrosi, ministre délégué à l'aménagement du territoire.

Avant d'y œuvrer, Thierry BAHOUGNE était passé par Saint-Cyr, par le cabinet du ministre de la Défense et avait intégré le corps des administrateurs civils. Nommé à la direction de la Fonction publique, il était devenu en 1997 secrétaire général du Centre national d'enseignement à distance, puis avait occupé en 2000 le poste de directeur général des services de la Région Bourgogne, et, en 2003, celui de directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations en Champagne-Ardenne [source : Conseil régional de Bourgogne].

M. Thierry BAHOUGNE a été nommé directeur de l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) de la Plaine du Var ("EcoVallée") par un arrêté de Jean Louis Borloo ministre d'État, en date du 26 août 2008, publié au Journal officiel du 6 septembre 2008.

Le Directeur l'EPA de la Plaine du Var a bien voulu honorer de sa présence et de sa participation active les organisateurs et les participants de la rencontre.

M. Thierry BAHOUGNE a pris soin de présenter son projet et, par ailleurs, de répondre longuement aux nombreuses interrogations, notamment aux doutes et réticences de l'assistance quant à la nature de la concertation qu'il a assuré avoir instaurée⁶.

En l'absence de contribution écrite sollicitée auprès du Secrétariat de l'EPA, le lecteur est invité à se reporter au verbatim de l'exposé de M. BAHOUGNE lors de la *Journée de l'Aménagement et de la Géo-Ingénierie* organisée au Campus Valrose à Nice, le 29 février 2008, par le Master AGI de l'Université de Nice Sophia Antipolis sur le thème de **L'aménagement de la Vallée du Var** [cf. <http://www.gir-maralpin.org/AménagementTerrit/OinPlaineVarCollAgiUnsaIntervPrefigurateur802s.pdf>]

Le lecteur pourra également se reporter à l'article de la CCINCA relatant une interview de M. BAHOUGNE, article reproduit dans le Dossier documentaire annexe en sa section D1.

⁶ Lors d'une interview accordée en avril 2009 à une radio azurienne, M. Thierry Bahougne y a annoncé "une grande concertation qui se voulait bien plus ambitieuse que les concertations classiques : l'EPA Plaine du Var va créer différents comités ayant pour objet d'instaurer un dialogue entre, d'une part l'EPA et, d'autre part, les élus décideurs (maires, conseillers généraux et parlementaires) au sein d'un comité politique, ainsi que des institutions telles que la chambre d'agriculture ou encore les associations au sein de comités techniques".

Ce programme de concertation serait mis en œuvre suivant deux axes :

- une concertation en continu qui sera basée sur un dispositif innovant de géo-gouvernance (un partenariat va être signé entre une agence spécialisée en concertation et un laboratoire de recherche pour une démarche totalement innovante)
- un plan d'éducation au développement durable et à la protection environnementale, destiné aux usagers de la Plaine du Var pour permettre à chacun d'avoir un langage commun.

[cf. http://www.webtimemedias.com/metropolazur/NCA/wtm_folder48911.fr.htm?articleid=50769]

Jean-Pierre CLERISSI

Adjoint au maire de Gattières - Secrétaire de la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes

Quelle est la place de l'O.I.N. dans un millefeuille saturé de structures ?

Jean-Pierre CLERISSI, exploitant agricole de la Vallée du Var, exerce des fonctions électives au sein de sa commune, de la communauté de communes, des instances consulaires, syndicales et associatives, et a été l'un des acteurs majeurs des instances de réflexion sur l'aménagement de la vallée du Var, notamment au sein du Syndicat mixte d'études de la basse vallée du Var (SMEBVV):

Adjoint au maire de Gattières, Conseiller communautaire de la Communauté de communes des Coteaux d'Azur (CCCA) et président de sa Commission Aménagement du territoire et de l'espace, Jean-Pierre CLERISSI est également Secrétaire de la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes.

À ce dernier titre, il représente la Chambre d'agriculture au Comité local de l'Eau (CLE) ; au titre d'élu et d'acteur de sa réalisation, il est membre du bureau du Syndicat mixte d'élimination des déchets (SMED 06).

Jean-Pierre CLERISSI est également président de l'Association des riverains de la vallée du Var.

Aménagement de la vallée du Var

Quelle est la place de l'O.I.N. dans un millefeuille saturé de structures

(1) Si l'on se livre à un historique, le passif se révèle très lourd.

Des années de clientélisme ont livré l'espace à un aménagement anarchique déplorable. La planification avec la DTA (puis un SCoT qui patine) avait permis de réaliser des études de fond intéressantes qui avaient désigné ce secteur comme stratégique, tout en refusant de revenir sur les "coups partis" (202 bis, à vocation autoroutière, servant de support à l'A8 bis, elle-même remise en cause quelques années plus tard par le débat public)

(2) Sur le plan environnemental, on essaie de vouloir tout et son contraire.

La vallée, qui était présentée comme coupure verte, est dessinée par un fleuve torrentiel (le plus puissant de France) dont on essaie aujourd'hui, par des aménagements ponctuels, de se prémunir. Or, on veut absolument rassurer les aménageurs en leur présentant des espaces non inondables alors que la Mission d'Inspection Spécialisée de l'Environnement (MISE) avait très nettement rappelé que, là où le Var est passé, il repassera (1^{er} décembre 1999). Cette option (aménager en zone inondable) semble être un tabou.

(3) Partout dans la vallée on "marche sur la nappe", un aquifère dont le bassin versant total, qui représente 80 % du département des Alpes Maritimes, alimente aussi 80 % de la population.

(4) Toutes les expertises qui ont abouti au résultat actuel ont souvent été « orientées » en fonction d'un sujet particulier qu'il fallait mettre en avant, sans mettre en cohérence, par exemple l'aménagement d'un fleuve par rapport à l'aménagement d'une route. D'où la nécessité de réaliser des contre-expertises indépendantes.

(5) La maîtrise du foncier est loin d'être une réalité.

L'O.I.N., malgré le soutien de l'établissement public foncier, manque de moyens. Or, c'est **le** sujet majeur.

(6) La concurrence entre les différents intervenants est une réalité de tous les jours et on assiste aujourd'hui à une compétition visant à centraliser le pouvoir coûte que coûte.

Cette logique a des limites quant aux compétences de chacun. Dans le millefeuille on trouve pêle-mêle, des communes, des communautés de communes ou urbaines, des syndicats mixtes, intercommunaux, le Conseil général, le Conseil régional, l'État.... Et l'OIN dont, à la fin, on se demande si son objet de mettre en musique la DTA ne se transforme pas plutôt en marchepied pour la future métropole (*qui regrouperait tout ou presque*) sur l'autel de l'efficacité tant attendue.

(7) Le revers de la médaille se trouve essentiellement au niveau de la concertation (*mais non pas de la communication !*) qui permettrait de rapprocher les décideurs de la population qui y vit.

Si on ne doute pas de la bonne volonté des actuels administratifs qui y travaillent, il est légitime de s'inquiéter de l'utilisation que les administrateurs (*politiques ou autres*) en feront.



Aujourd'hui, force est de constater, que la machine technocratique est loin d'avoir pu avancer comme prévu, et on se demande *qui attend qui* dans l'histoire...



Josette FAYS

Présidente de Var Inondations Écologisme ; Co-présidente de l'UNALCI France Inondations

**Sur des constats accablants laissés sans réponse
et l'absence de démocratie participative
L'économie au détriment de l'écologie**

Josette FAYS réside en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le département du Var où elle a fondé en 1999, le Comité d'Intérêt Commun des Riverains du Gapeau et de ses affluents, rebaptisé : VAR INONDATIONS ÉCOLOGISME « V.I.E. DE L'EAU » dont elle est présidente.

Josette FAYS est également coprésidente, déléguée Méditerranée/Corse, de l'Union Nationale des Associations de Lutte contre les Inondations « UNALCI France Inondations » qu'elle représente en la circonstance.

UNALCI France Inondations
Union Nationale des Associations de Lutte Contre les Inondations
Siège social : 17, rue Léry – 95430 AUVERS sur OISE
www.unalci-france-inondations.org

Constats, questionnements et commentaires de la représentante de l'UNALCI

Les diverses données proposées d'analyse de la situation locale ne m'ont pas laissée indifférente. J'avoue bien volontiers, que malgré une retenue universitaire fort compréhensive de l'assemblée, j'en garderai - concernant le respect de la démocratie participative citoyenne et de la convention internationale d'Aarhus - le souvenir vivace d'un sentiment unanime de grande frustration.

Cette convention prévoit notamment d'encourager la participation du public dès le début d'une procédure d'aménagement, « lorsque toutes les options et solutions sont encore possibles et que le public peut exercer une réelle influence » et dont le résultat de sa participation doit être pris en considération dans la décision finale.

J'ai également relevé les édifiants constats des trois missions d'études de 1995, 1997 et 1999 - élaborés par d'éminents spécialistes - soulignant particulièrement :

- La critique des failles de protection et de prévention,
- Le dysfonctionnement et à la détérioration du fleuve Var aval,
- L'artificialisation contestée (A58/RN 202bis),
- La prise de conscience de la fausse protection que constituent les digues...

Et auxquels j'ai été particulièrement sensible de par mes fonctions associatives varoise et nationale pour la protection de l'environnement et la prévention des inondations.

Aussi, il me semble irréaliste d'avoir pu aboutir, en seulement deux années - de 2007 à 2009 - à l'émergence d'une Opération d'Intérêt National réfléchie et dont la population aurait pu analyser tous les tenants et aboutissants. Cette « O.I.N » inquiète et ressemble à s'y méprendre à une solution de facilité afin de mieux contourner la majorité des problématiques soulevées pour lancer une restructuration des territoires dans le cadre de la compétitivité, a minima nationale, voire méditerranéenne comme c'est le cas pour la ville de Marseille ou internationale tels Lisbonne, Londres, Sydney, Hong-Kong... *[Mais à part d'être des mégapoles, toutes ces villes ont un autre*

point commun à prendre en considération : un grave risque d'inondations et, hélas, l'O.I.N plaine du Var ne sera pas l'exception qui confirme la règle !]

On comprend rapidement qu'un tel projet d'envergure, de valorisation « Développement Durable », devrait aboutir grâce à une volonté politique forte, à transformer, d'ici au minimum à une trentaine d'années, la « Petite Camargue » en Mégapole du futur !

Bien que les réserves foncières de la ville de Nice soient presque épuisées, la plaine du Var offre encore quelques disponibilités, sur les friches et les terrains agricoles qui subsistent. Cette plaine n'est toutefois pas à l'abri d'une inondation, malgré l'existence de digues de protection et si nos anciens ont surnommé l'embouchure du fleuve : la « Petite Camargue », ce n'est pas sans raison.

Sujet que Monsieur Thierry Bahougne, directeur de l'établissement d'aménagement, semble largement minimiser sachant pourtant que les 10.000 ha de l'OIN couvrent le lit majeur du fleuve Var, la totalité de la plaine du Var et de ses versants et que sont déjà envisagés douze ponts !

Les probabilités de crues du Var étaient initialement estimées à 1 500 m³/s pour la crue décennale et à 2 165 m³/s pour la crue centennale.

Elles ont été récemment réévaluées :

- **Pour la crue centennale à 3 500 m³/s**, le 5.11.1994, car une crue de 3 200m³/s détruisait deux barrages-seuils et inondait les installations basses de l'aéroport et du centre administratif départemental,
- **Pour la crue millénaire à 5 000 m³/s**, ce qui représente trois fois le module moyen annuel du Rhône à Avignon ou le débit de La Loire à Roanne.

Il serait irresponsable et coupable de sous-estimer ou minimiser un risque aussi considérable, même exceptionnel, que rien ne permet d'écarter, mais bien au contraire dont la prise en compte doit être une évidence.

Si la priorité à court terme reste de mettre en place un Programme d'Actions de Prévention des Inondations « P.A.P.I », destiné à protéger les habitants et les activités des risques de crues du fleuve Var, son estimation financière de 28 millions d'euros laisse perplexe concernant le financement par l'État.

Mais alors comment être cohérent, en matière de respect de l'environnement et de gestion des espaces remarquables de cette « O.I.N » si, volontairement, le (ou les) maître(s) d'œuvre fait/font abstraction d'un futur Natura 2000 pour la protection, entre autres :

1. D'une Zone d'Intérêt Communautaire Oiseaux « Z.I.C.O »,
2. D'une exceptionnelle Zone Humide pourtant pourvoyeuse d'eau [*zones qualifiées de « reins de la planète » en raison des processus naturels de filtration et d'assainissement qui s'accomplissent lorsque l'eau les traverse pour rejoindre les rivières ou les nappes souterraines*];
3. De la pénétration du biseau salé [*dans une nappe phréatique de première importance qui dessert plus du quart de la population des Alpes-Maritimes*] engendrant la création et le financement non anodins, de nouveaux captages d'eau potable...

On retrouve sur le littoral méditerranéen, des données des Alpes-Maritimes similaires à celles du département du Var. Prenons l'exemple de la ville d'Hyères-les-Palmiers, cité balnéaire où tous les ingrédients concernant l'aménagement et développement durable sont également présents pour réussir [aéroport, gares maritimes, nombreux festivals, patrimoine culturel et touristique, qualité de vie, fleuve côtier, faune et flore remarquables – ZICO...] mais dont les choix et les stratégies des élus divergent considérablement.

Si Nice s'oriente vers l'urbanisation à grande échelle, l'endiguement et l'artificialisation de son fleuve, Hyères-Les-Palmiers mise davantage sur la valorisation de son exceptionnel cadre de vie et de ses richesses naturelles [*entretien de ripisylve du Gapeau, bassins de rétention, gestion des îles d'Or et des salins, contrat de baie, nautisme, parc naturel et tourisme vert d'une ville balnéaire où il fait bon vivre*].

Un état récapitulatif des questions que nous jugeons majeures

1. La démocratie participative

Après les nombreuses et remarquables interventions qui se sont succédé, je note que l'ensemble des personnes qui se sont exprimées, a été unanime sur le non-respect de la convention internationale d'Aarhus et l'absence de démocratie participative depuis le lancement du projet - difficulté voire impossibilité d'obtenir des documents ou études ; Pourtant il me semble évident qu'un projet d'aménagement d'une telle ampleur devrait être totalement transparent !

Aussi je vous demande expressément, Monsieur Thierry Bahougne, de répondre aux attentes justifiées de la population dont plusieurs personnes se sont fait écho ; J'espère que vous aurez entendu mais aussi écouté et, noté les souhaits fortement exprimés cet après-midi, pour y répondre favorablement.

De plus, Monsieur Thierry Bahougne, je tiens à vous informer que je n'ai absolument pas été convaincue par votre intervention.

2. Le choix du périmètre de l'O.I.N [100 km²]

Vous affirmez qu'il vous est impossible de gérer une plus grande étendue. Pourtant les deux kilomètres dont disposait le fleuve Var pour sa zone d'expansion de crues se sont réduits avec le temps, à 350 mètres ; Et en matière de gestion, **vous avez à votre disposition « l'AFEPTB »**, Association Française des Établissements Publics Territoriaux de Bassin, partenaire national de l'État soutenu par convention par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité, qui reconnaît les EPTB acteurs de la politique de l'eau à l'échelle des bassins et sous-bassins.

Selon l'article L. 213-12 du code de l'environnement, elle a pour mission de faciliter la gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle d'un bassin hydrographique cohérent ; Ce concept de gestion équilibrée de la ressource en eau implique notamment la prévention des inondations, la préservation et la gestion des zones humides ou la contribution à l'atteinte du bon état écologique à l'échelle du bassin hydrographique.

3. EPTB pour les fleuves côtiers des départements Alpes-Maritimes (06) et Var (83)

Cet organisme vous apporterait son expérience acquise dans diverses régions de France. En effet, l'AFEPTB aurait un rôle essentiel à jouer, marquant une volonté de développer les solidarités entre l'amont et l'aval, mais également de la Provence et du littoral de la côte d'azur ; L'expérience des EPTB dans l'animation territoriale et la volonté de ses réseaux de partenaires ne sont plus à démontrer, elle révèle à quel point est important de préserver le contact de terrain qui fait la force des diagnostics et des expertises dans l'évolution des diplomaties.

De plus, le changement climatique impose un changement d'échelle de considération du risque inondation ; Ce type de catastrophe se doit en effet d'être appréhendé dans sa globalité, en termes d'aménagement du territoire et en plaçant l'analyse des causes, la résolution des effets et le choix des moyens au niveau de notre littoral. C'est au prix d'une démarche collective, coordonnée et communautaire que l'on répondra au mieux à l'intérêt général.

4. Rapport sur les « P.A.P.I »

Ce rapport rédigé pour le *Conseil général de l'environnement et du développement durable* « C.G.E.D.D » sur la mise en œuvre des programmes des inondations démontrait, en avril dernier, que les bonnes intentions ne sont pas toujours suivies d'effet ; La mémoire du risque, le lancement

de travaux par les collectivités ou les aides pour des travaux de prévention chez le particulier... sur le papier c'est une chose mais dans la réalité, c'est une tout autre affaire, loin d'être aboutie ! Le bilan est sévère 47 conventions ont été signées en 2007 prévoyant 737 millions d'euros de dépenses [dont 247 à la charge de l'état], mais l'argent n'arrive qu'au compte-gouttes ! Enfin, le rapport pointe l'absence d'études économiques évaluant les enjeux et justifiant les investissements proposés par les PAPI.

La production d'une évaluation économique des enjeux et d'une analyse coût/avantage des travaux projetés devraient être un des critères de recevabilité des projets.

Alors qu'en sera-t-il pour le futur PAPI, atout économique de l'O.I.N ?

5. Transposition de la Directive Européenne Inondations

Une première réunion de consultation, organisée par l'Institut de Prévention des Risques (I.P.G.R.), s'est déroulée le 30 juin dernier à l'Arche de La Défense à Paris à laquelle étaient invités Élus et Monde Associatif, dont l'Union Nationale des associations de Lutte contre les Inondations « UNALCI France Inondations » ; en tant que coprésidente, région Méditerranée/Corse, j'ai personnellement contribué à la concertation.

L'inondation, c'est surtout un territoire qui devra supporter sur son secteur économique et social de graves dommages, impacté par sa localisation en zone inondable ou indirectement par l'interruption des transports, réseaux, communications ou par l'incapacité des salariés à rejoindre leur travail.

Aussi je me permets de revenir, dans le cadre de la réduction de la vulnérabilité des territoires, sur l'orientation des choix et la vision nationale : échelles de cartographie, périodes de retour... Celles-ci n'ont pas été associées à la crue centennale ou millénaire comme nous en avons pris l'habitude mais bien au delà, à l'évènement exceptionnel !

Une prise de conscience accrue des enjeux, que font peser les inondations sur le devenir et la compétitivité des territoires, est incontournable. Elle nous amène à considérer les inondations non pas comme de simples débordements mais comme une atteinte potentiellement très forte au développement durable, à la compétitivité et à l'attractivité des territoires.

6. Regards des associations nationales

De plus, au niveau national, l'OIN a de nombreux regards associatifs tournés dans sa direction, qui s'interrogent et s'inquiètent. Ce sujet a été relevé par l'UNALCI France Inondations, le *Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondation « CEPRI »* lors de l'assemblée générale de l'Association Française de Prévention des Catastrophes Naturelles « AFPCN » à laquelle j'ai participé en tant que membre.

Pour conclure, Thierry Bahougne a répondu qu'il avait personnellement reçu une centaine de personnes et qu'il était las de n'entendre que des critiques incessantes.

Je n'ai pas repris la parole par correction mais, étant donné le constat de rejet, pourquoi Thierry Bahougne continue-t-il obstinément à ne pas remettre en question le projet d'aménagement de « l'O.I.N » - Opération d'Intérêt National ?

Josette FAYS

Coprésidente UNALCI France Inondations
Présidente V.I.E. DE L'EAU